

COMPTE RENDU de la REUNION du 23 DÉCEMBRE 2021

Présents : Mr Dominique Despras, Mr Pierre Dumontet, Mme Isabelle Durand, M. Gérard Achaintre, Mme Françoise Raynaud, Mme Nicole Saint-André, M. Paul Martin, M. Sébastien Laval.

Absents excusés : Mme Séverine Renaud, M. Sébastien Polloce, M. Thomas Dumontet, Mme Christine Deprèle, Mme Gaëlle Leschiera, Mme Claudine Verdolini.

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Françoise Raynaud.

Compte rendu de la séance du 02 novembre 2021 : approuvé à l'unanimité.

Avant de débiter la réunion, le Conseil Municipal observe une minute de silence en souvenir de Murielle Poudière, agent communal, décédée dernièrement des suites de sa maladie.

. 1/ Point sur les projets en cours

➤ Révision de la carte communale

Monsieur le Maire rappelle que :

- les services de la DDT ne sont pas favorables à l'implantation d'un lotissement sur le site du Bois des Igards qu'ils jugent en discontinuité urbaine et avec un fort impact paysager.
- le bureau d'études AUA en charge de la révision de la carte communale et l'OPAC du Rhône ont réalisé une étude d'opportunité afin d'expertiser d'autres emplacements situés dans l'enveloppe urbaine ou proches de celle-ci.

Cette note d'opportunité a été présentée aux services de la DDT et au CAUE lors d'une réunion qui s'est tenue la veille en mairie.

Parmi la dizaine de sites expertisés, seuls 4 ont été identifiés comme les plus cohérents :

- Site vers l'Internat
- Site en face de l'Auberge
- Site actuel de la MARPA (qui serait alors déplacée vers l'internat)
- Site initial du Bois des Igards

Après discussion, les services de la DDT n'exclut plus le site du Bois des Igards à la condition qu'un cahier des charges très précis soit rédigé pour garantir une harmonie des constructions et une bonne intégration paysagère. En concertation avec le CAUE, les services de l'Etat doivent rendre leurs conclusions dès que possible afin de débloquent la procédure. Ils demandent à ce que l'enquête publique soit lancée après les élections ; ce qui laisse espérer que la carte communale soit finalisée en fin d'année 2022.

➤ MARPA

La commune ayant répondu à l'appel à projet du Département dans le but d'obtenir une subvention, Monsieur le Maire a été auditionné lundi dernier par la commission départementale. Celle-ci, bien que très favorable au projet, a émis quelques réserves quant à l'absence d'ascenseur et au coût trop onéreux du projet tel qu'il a été conçu par l'OPAC du Rhône (entraînant de fait des loyers élevés pour le territoire). Elle invite également la commune à approfondir la solution de gestion de la structure et à contacter APICIL pour l'obtention d'une aide financière.

Suite aux réflexions engagées dans le cadre de la révision de la carte communale, le Conseil Municipal envisage de déplacer la MARPA vers l'Internat et décide d'entreprendre des négociations avec Les Clés du Soleil pour l'achat du terrain. Monsieur le Maire propose également de rencontrer le président et le directeur de l'ADHA pour voir si un partenariat peut être mis en place pour la gestion.

➤ Aménagement de l'entrée du village

Les travaux ont été réceptionnés. Restent à réaliser les marquages et la reprise au printemps de l'accotement le long du pré. Le Conseil Municipal souligne que l'entreprise THIVENT et le maître d'œuvre INGEPRO ont été de très bons partenaires pour la réalisation de ce projet.

➤ Mini-crèche

Les travaux avancent doucement en raison des difficultés d'approvisionnement des menuiseries. L'ouverture est prévue progressivement à partir de début avril pour un fonctionnement à plein régime début septembre.

. 2/ Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien

***DEL. 51/2021 : Approbation des conditions générales d'utilisation de la plateforme de dépôt des demandes d'urbanisme**

Monsieur le Maire indique que le législateur a imposé aux collectivités compétentes en matière d'urbanisme de donner la possibilité, à compter du 1^{er} janvier 2022, à un pétitionnaire de déposer sa demande d'autorisation du droit des sols par voie dématérialisée. A cet effet, la COR mettra à disposition des communes une plateforme de dépôt, ou guichet unique, des autorisations d'urbanismes. Il revient au Conseil Municipal de valider les conditions générales d'utilisation de ce guichet unique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les termes des CGU et autorise Monsieur le Maire à signer le document.

Adopté à l'unanimité.

***DEL. 52/2021 : Approbation de l'avenant à la convention Autorisation du Droit des Sols (ADS)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au service commun ADS mis en place par la COR pour l'instruction des demandes d'urbanisme. Il indique que la convention prend fin le 31/12/2021 et qu'un avenant doit être signé pour la période du 01/01/2022 au 28/02/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les termes de cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité.

. 3/ Vivre en Haut Beaujolais (VHB) : Approbation de la convention pluriannuelle

***DEL. 53/2021**

Monsieur le Maire indique qu'une convention pluriannuelle a été rédigée pour définir les modalités de partenariat et les obligations respectives de la commune et de l'association VHB suite au transfert de compétences de la COR au 1^{er} janvier 2016. La commune s'engage à verser à VHB une subvention annuelle de 5 201.60 €. En contrepartie, VHB s'engage à la réalisation de ses projets sociaux et à gérer le relais Petite Enfance « Les Pitchouns ». Cette convention d'une durée de 4 ans prendra fin le 30 juin 2025. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

. 10/ Finances

***DEL. 54/2021**

Afin de permettre le paiement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Adopté à l'unanimité.

*Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats provisoires de l'année 2021 en section de fonctionnement et d'investissement.

. 11/ Voirie

***DEL. 55/2021 : Place de l'église – stationnement en zone bleue**

Afin de favoriser la rotation des véhicules pour un accès facilité aux commerces, le Conseil Municipal décide de réglementer le stationnement des véhicules sur la place de l'église par la création d'une zone bleue.

***Place de la Source** : Un marquage au sol sera réalisé pour matérialiser les places de stationnement et optimiser l'espace conformément à l'esquisse n°2 proposée par INGEPRO. Un devis sera demandé à SOLMARK.



*Le curage des fossés est bien avancé. La commission Voirie fera prochainement le tour de la commune pour prévoir les travaux d'égouttage.

*Travaux d'urgence : Prévoir de combler des trous sur la voirie à Claveisette et de déboucher un tuyau à Marcellin.

. 15/ Urbanisme

- Demandes d'urbanisme déposées depuis le dernier conseil municipal

PERMIS DE CONSTRUIRE

| | | | |
|------------|-----------------------------------|--|--------------------------------------|
| 04/11/2021 | Mireille MULAS | Extension maison | Route de la Neyret |
| 08/11/2021 | DEPRELE Serge et Estelle | Transformation d'un bâtiment de stockage en habitation | |
| 30/11/2021 | SCI du Plat | Construction d'une maison individuelle | Lotissement Les Terrasses de Vergoin |
| 10/12/2021 | VECCHIO Damien et DANIERE Cynthia | Construction d'une maison individuelle | Lotissement Les Terrasses de Vergoin |

DECLARATIONS PREALABLES

| | | | |
|------------|---|-------------------------------------|-------------------------------|
| 12/11/2021 | OPEN ENERGIE Pour M. LAMY et Mme CHUPIN | Pose de panneaux photovoltaïques | 243 Rue de l'Azergues |
| 16/11/2021 | ROUSSET Gérard | Réfection de la toiture | 123 Impasse de la Voisinée |
| 30/11/2021 | LEROUX Pierre-Henri | Pose d'un auvent | 2 Impasse de la Rouette |

. 16/ Cérémonie des Voeux

Suite à l'aggravation de la situation sanitaire et aux dernières directives préfectorales, la cérémonie des vœux 2022 du 9 janvier est annulée.

. 17/ Questions diverses

- ❖ La population légale au 1^{er} janvier 2022 est de 659 habitants (694 habitants au 1^{er} janvier 2021).
- ❖ Bibliothèque municipale :
Une demande a été faite à la COR pour le remplacement de l'ordinateur devenu obsolète.
- ❖ Un repas au Comptoir du Bourg a été offert au personnel communal.
- ❖ Vente du fonds de commerce :
Le compromis de vente sera signé le 19/01/2022 en l'étude de Me Isabelle VINCENT-MARTIN, notaire à Lamure-sur-Azergues.
- ❖ Rallye de la Haute Vallée d'Azergues :
Il passera sur la commune le dimanche 20 février 2022.
- ❖ Licence de l'Auberge des Douglas :
Elle a fait l'objet d'une translation au Château.
- ❖ Projet culturel autour de la MAS :
Ce projet qui a pour objectif de sensibiliser le public au handicap psychique sera porté et financé par l'Association de la Roche (3 000 €), la COR (3 000 €) et la commune de Claveisolles (2 000 €). Il consiste à trouver 10 personnes qui seront des « ambassadeurs du village » pour les résidents de la MAS. Une photographe sera chargée de les photographier et de recueillir leurs témoignages. Les photos seront ensuite exposées dans l'accueil de la MAS et chez les ambassadeurs. Une réunion sera organisée en début d'année avec les personnes concernées.
- ❖ Salle des fêtes :
Paul Martin fait remarquer qu'il n'y a plus de balais à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.